

**ARRETE PREFECTORAL**  
fixant la liste des candidats  
pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale  
du 12 juin 2022- 1er tour

**La préfète,  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre National du mérite**

VU le code électoral et notamment ses articles L.154 à L.163, R.98 à R.102 ;

VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2022 fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 12 et 19 juin 2022 ;

VU le résultat du tirage au sort pour l'attribution des panneaux d'affichage effectué en préfecture le 20 mai 2022 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des candidats aux élections législatives pour le premier tour de scrutin qui se déroulera le 12 juin 2022 est arrêtée et annexée au présent arrêté.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 20 mai 2022

Signée la préfète : Cécile BIGOT-DEKEYZER